

Glossaire

STRUCTURE :

Structure d'exercice : les structures ne peuvent avoir qu'un objet civil. Toute structure doit procéder d'un écrit

Profession libérale – ce terme regroupe une multitude de métiers qui s'exercent de façon indépendante et responsable. Il y a quatre champs principaux : la santé, les professions juridiques, les professions du « cadre de vie » et les professions techniques.

SCP : Société Civile Professionnelle, elle a pour objet l'exercice en commun d'une profession dans le cadre d'une structure dotée de la personnalité morale, elle ne comprend que des avocats, faculté d'opter pour le régime fiscal des sociétés de capitaux. Loi 29 novembre 1966

SEP – Société en Participation d'avocats. Structure fermée, régime des sociétés de personnes avec possibilité d'opter pour IS

SNC : Société en nom collectif

Association – structure associant exclusivement des avocats, la structure est dépourvue de personnalité morale, mais dotée de personnalité fiscale. Régie par la loi du 31 décembre 1971. Assimilable à une société de fait.

SEL : Société d'Exercice Libéral, société à capitaux ouverte qui peut avoir comme associés des avocats qui ne sont pas exclusivement des avocats exerçant leur activité au sein de la structure. Elles ont un objet commercial mais leur objet est civil, elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS)

Partnerships : groupement constitué sous une législation étrangère (Common Law), il est dépourvu de personnalité morale. Il se caractérise par l'absence de plus-values des droits sociaux

BIC : bénéfices industriels et commerciaux

MODES :

Collaborateur : avocat travaillant de façon autonome sur les dossiers qui lui sont confiés. Sa rémunération s'effectue sous forme d'honoraires

Associé : personne physique ou morale détenant des parts dans une société, ses revenus se composent d'honoraires et de dividendes

Structures de Moyens : les structures de moyens ont pour objet ou finalité exclusifs de faciliter ou développer l'activité professionnelle de leurs membres

Cabinet groupé : fait partie des structures de moyens
Structures de moyens : **SCM** -Société civile de moyens, Groupement d'intérêt économique –**GIE ou GEIE**, convention de cabinets groupés, convention de correspondance organique

SELCA – Société d'exercice libéral en commandite par action.

SELAFA – Société d'exercice libéral à forme anonyme,

SELARL – Société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Elle peut être unipersonnelle

SELAS - Société d'exercice libéral par action simplifiée

SARL : Société à responsabilité limitée, dotée de la personnalité morale. Régime BIC

SA : Société anonyme, société de capitaux soumise à l'IS

EURL – Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, se décline en **SELEURL**, soumise à l'IR avec capacité d'opter pour l'IS

SAS : Société anonyme simplifiée, société de capitaux

SPFPL : Société de participations financières de professions libérales, soumise à l'IS. Détention de part dans des SEL, société holding.

Sociétés étrangères autres que les partnerships : LLP, Limited Liability partnership

BNC : bénéfices non commerciaux

Salarié : personne travaillant sous contrat de travail avec son employeur, moyennant le versement régulier d'un salaire. Existence d'un lien hiérarchique, absence de clientèle personnelle

Individuel : avocat exerçant sa profession de façon totalement indépendante, il est imposé au régime de l'IR et est responsable indéfiniment sur ses biens propres

